

**FICHE DE RECUEIL ET DE TRANSMISSION
 D'UNE INFORMATION PREOCCUPANTE**

 Fiche à transmettre à tippv92@hauts-de-seine.fr

Téléphone : 0800 00 92 92

Date du recueil : / /

Type (mode) de recueil : Téléphone ☐ Courrier (joindre original ou photocopie) ☐, Entretien(s) ☐
Identification du ou des mineur(s) concerné(s) :

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Scolarité ou mode garde

Adresse de l'enfant :

Autre(s) enfant(s) de la fratrie au domicile et hors domicile:

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance ou âge	Scolarité ou mode garde

Identification des parents ou du représentant légal :
Père :

Nom	Prénom	Date de naissance ou âge	Situation maritale

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Téléphone :

Mère :

Nom	Prénom	Date de naissance ou âge	Situation maritale

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Téléphone :

Nos traitements sont informatisés.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, [les détenteurs de l'autorité parentale] bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Ils peuvent accéder à ces informations et, le cas échéant, en demander la rectification en écrivant au Responsable du service concerné.

Autorité parentale : Père ☐ **Mère :** ☐ **Autre :** ☐

Contenu de l'information préoccupante (une note complémentaire peut être jointe) :

Il s'agit de la description la plus précise possible des éléments jugés préoccupants ayant mené à la rédaction de l'IP.

(Précisez la nature de la préoccupation dans l'item concerné par ex : condition d'éducation défailante, mise en danger de l'enfant lui-même, négligences légères ou lourdes, violences physiques, violences psychologiques, violences sexuelles ou abus sexuels envers l'enfant)

- La description des faits observés directement (traces, comportements de l'enfant et/ou de son entourage, etc.) :
- Retranscription précise des propos entendus directement (propos de l'enfant, propos du parent) :
- Faits ou propos rapportés à l'émetteur de l'IP par d'autres personnes (autre enfant, autre membre de la famille, professionnel accompagnant l'enfant etc.). L'émetteur doit indiquer l'identité de ces personnes

Concernant l'information des parents et de l'enfant sur la démarche	
Avez-vous informé les parents de la démarche ? Sauf intérêt contraire de l'enfant, conformément aux dispositions de l'article L. 226-2-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'information des parents est obligatoire.	<i>Si oui : quelle a été leur réaction ?</i> <i>Si non : Pourquoi ?</i>
Avez-vous informé l'enfant de la démarche ?	<i>Si oui : quelle a été sa réaction ?</i> <i>Si non : pourquoi ?</i>
Avez-vous échangé avec une autre personne à propos de la situation (exemples : membre de la famille ou de l'entourage, professionnel intervenant auprès de l'enfant et/ou des parents, etc.) ?	<i>Si oui : Noter le nom, le rôle, la fonction</i>

Avez-vous connaissance d'informations préoccupantes précédemment transmises à la Crip ?
Si oui : à quelle date et pour quel motif ?

Avez-vous connaissance de mesures d'accompagnement en cours ou passées du mineur et de sa famille ?

Type de mesure :	Service :	Date :
Type de mesure :	Service :	Date :
Type de mesure :	Service :	Date :

Identification de la personne qui a recueilli et transmis l'information préoccupante à la CRIP 92 :

Organisme :

Service :

Fonction :

Nom : Prénom :

Adresse professionnelle :

Téléphone professionnel : Courriel professionnel :

Acceptez-vous que la famille soit informée de votre identité ? : Oui ☐ Non ☐

Date, Cachet, Signature du ou des professionnel(s) et/ou Signature du responsable hiérarchique :

Nos traitements sont informatisés.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, [les détenteurs de l'autorité parentale] bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Ils peuvent accéder à ces informations et, le cas échéant, en demander la rectification en écrivant au Responsable du service concerné.